

Lutte contre la pauvreté, réduction des inégalités sociales et territoriales, développement humain et équité de genre au Maroc. Progrès et défis

« (...) il n’y a de place, ni aujourd’hui, ni demain pour un Maroc avançant à deux vitesses. »

Extraits du Discours de Sa Majesté le Roi, que Dieu L’assiste, à l’occasion de la Fête du Trône,

29 Juillet 2025

Sa Majesté le Roi, que Dieu L’assiste, a rappelé dans le discours du Trône de 2025 les acquis et les avancées du Royaume. Le Maroc a ainsi maintenu une trajectoire ascendante en dépit d’un contexte international difficile et une conjoncture climatique sévère.

Le pays, grâce à la politique éclairée de Sa Majesté, a affiché également un progrès notable sur le plan du développement humain en franchissant, pour la première fois, le seuil du développement humain élevé et en réduisant de manière significative la pauvreté multidimensionnelle.

Toutefois, le Souverain rappelle l’insuffisance de cette dynamique si elle n’impacte pas positivement et équitablement les conditions de vie des citoyens. Le Discours Royal souligne la persistance de la pauvreté dans le monde rural, résultat de manque et de déficience d’infrastructures de base et d’accès aux services essentiels. Il a aussi relevé le problème structurel des inégalités territoriales et des disparités régionales.

En appelant à un nouveau souffle dans la lutte contre les disparités sociales et territoriales, le Souverain préconise de passer des schémas classiques du développement social à une approche de développement territorial intégré, afin que les fruits de la croissance profitent à tous les citoyens sans distinction ni exclusion.

Ainsi, la demande de Sa Majesté d’innover en matière de politiques publiques, dans le prolongement du Nouveau Modèle de Développement (NMD), nécessite de dépasser les logiques sectorielles cloisonnées pour adopter des approches transversales, systémiques et expérimentales, pour adresser la complexité des inégalités sociales et territoriales. En partant des éléments évoqués dans le Discours Royal, la présente note propose d’apporter un éclairage analytique sur la trajectoire de développement du pays entre 2000 et 2023, les progrès réalisés en matière d’amélioration du pouvoir d’achat, de réduction de la pauvreté, tant monétaire que multidimensionnelle, ou d’évolution de l’indice de développement humain ainsi que les défis persistants en termes de vulnérabilité, d’inégalités sociales et territoriales et d’équité genre qui justifient une nouvelle approche de développement territorial.

Cette note illustre une réalité qu’il convient d’adresser au mieux. Malgré des progrès notables - quasi-éradication de l’extrême pauvreté et franchissement du seuil du développement humain

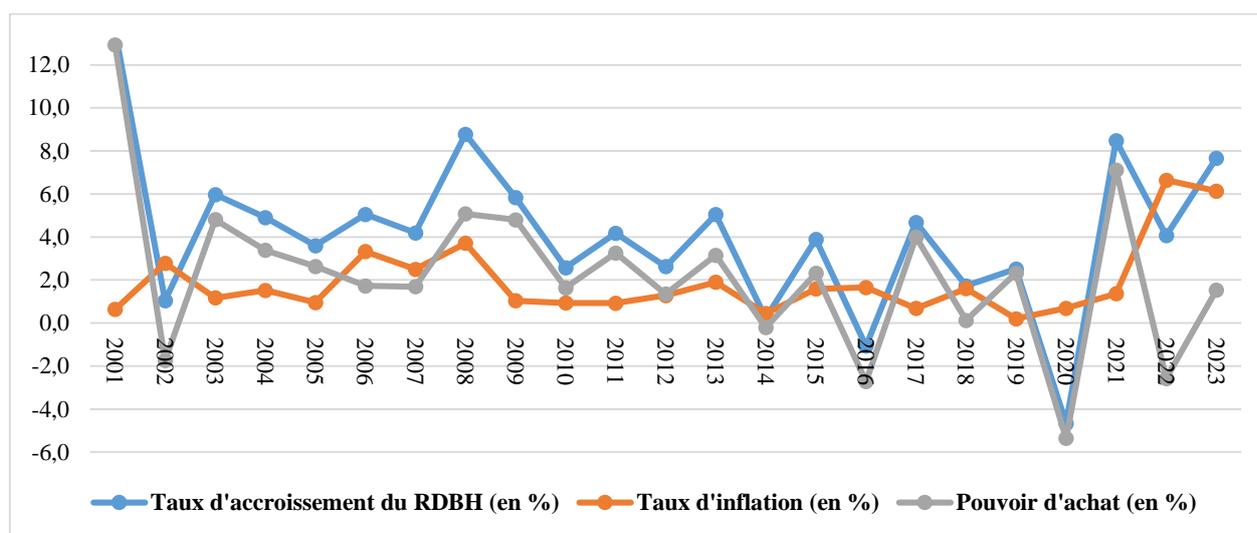
élevé - les disparités régionales, la fragilisation de la classe moyenne et la montée de la vulnérabilité urbaine demeurent des défis structurels.

Dans l'esprit des recommandations du NMD, il s'agit en priorité de développer des méthodes de co-construction, de conception et d'évaluation participative qui rapprochent l'action publique des réalités vécues et des aspirations des citoyens. Cette innovation doit pouvoir s'appuyer sur de nouveaux savoirs, en particulier des données probantes et ouvertes, pour mesurer l'impact concret des politiques et les ajuster en continu. C'est dans la capacité à conjuguer agilité institutionnelle, intelligence collective, rigueur d'exécution et redevabilité que réside, selon le NMD, la clé d'une action publique renouvelée et à la hauteur des attentes des citoyens.

Une croissance soutenue du revenu par habitant dans les années 2000

Le revenu disponible brut par habitant (RDBH¹) a connu une croissance soutenue durant les années 2000. En moyenne, de 2000 à 2014, le RDBH a augmenté d'environ 5,1% par an, tandis que l'inflation est restée maîtrisée autour de 1,6% par an. Cette combinaison favorable s'est traduite par une amélioration moyenne de 3,5% par an du pouvoir d'achat des ménages sur la période. Dans ce contexte, les ménages ont vu leur revenu moyen progresser nettement plus vite que les prix, améliorant significativement leur niveau de vie réel au cours de cette période.

Evolution du RDBH, du taux d'inflation et du pouvoir d'achat des ménages (en %)



Source : HCP, agrégats de la comptabilité nationale

Le RDBH a largement augmenté entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2010. Après avoir avoisiné 11 000 DH en 2000, le RDBH a connu ensuite une croissance assidue à l'entrée des années 2000. Cette dynamique s'est accentuée notamment entre 2000 et 2006, période de transition socio-économique marquée par des réformes économiques et institutionnelles et une forte création d'emplois, où le RDBH a progressé à un rythme annuel

¹ RDBH : Cet agrégat est calculé en rapportant le revenu disponible brut des ménages à la taille de la population, afin d'obtenir une valeur moyenne par habitant. Le revenu disponible brut des ménages correspond au solde des revenus primaires et des transferts nets, après impôts et cotisations sociales, disponible pour la consommation ou l'épargne.

autour de 5%. Grâce à cette évolution, le revenu par habitant a pratiquement doublé en 15 ans pour atteindre environ 21 000 DH en 2014, entraînant une nette amélioration du pouvoir d'achat moyen des Marocains.

Ralentissement et stagnation relative du revenu par habitant après 2014

Après cette embellie de l'économie du bien-être, les tendances de croissance du revenu par habitant se sont modérées. On observe, en effet, un coup de frein à partir de 2014 sur les gains de revenu disponibles des ménages, avec une progression modeste de seulement 0,2%, dans un contexte de croissance économique moins élevée et de création d'emplois ralentie. En 2016, le revenu disponible par habitant a reculé de 1,1%, tandis que l'inflation atteignait 1,6%, entraînant une baisse du pouvoir d'achat d'environ 2,7%. C'était la première forte érosion du pouvoir d'achat depuis de nombreuses années, marquant la fin de la phase de forte progression des années 2000.

Durant la seconde moitié des années 2010, le pouvoir d'achat des ménages a peu évolué. Entre 2014 et 2019, le revenu disponible par habitant a progressé lentement, autour de 2,3% par an, un rythme insuffisant pour entraîner de réels gains de pouvoir d'achat. Globalement, entre 2014 et 2019, le pouvoir d'achat a marqué le pas, après une décennie 2000-2010 très dynamique.

Choc de 2020 dû au Covid-19 et reprise volatile jusqu'en 2023 du pouvoir d'achat des ménages

La période récente a été marquée par de fortes volatilités liées à la conjoncture nationale et mondiale. L'année 2020 a vu un choc sans précédent dû à la pandémie de Covid-19 et ses répercussions économiques : le pouvoir d'achat des ménages a chuté d'environ -5,4% en 2020, une contraction très nette du bien-être économique moyen, du jamais vu depuis des décennies.

En 2021, l'économie marocaine a rebondi, ce qui s'est traduit par une forte reprise du revenu par habitant. Le RDBH a atteint près de 24 000 DH en 2021, contre 22 000 DH environ en 2020, soit une hausse nominale de 8,5%. Grâce à une inflation relativement contenue en 2021 (1,4%), le pouvoir d'achat des ménages a connu un redressement marqué de 7,1%. Cette reprise a ainsi permis de dépasser le niveau de revenu par habitant d'avant la pandémie et de restaurer partiellement le niveau de vie réel.

L'année 2022 a été contrastée. Le RDBH a continué de progresser en valeur nominale pour atteindre environ 24 800 DH, soit une hausse de 4,1% par rapport à 2021. Cependant, le contexte a été marqué par une forte inflation (6,6%), portée notamment par la flambée des prix de l'énergie et des matières premières. Au final, le pouvoir d'achat des ménages s'est dégradé de 2,5%. En d'autres termes, l'augmentation des prix à la consommation a dépassé la croissance des revenus, entraînant une baisse du revenu réel par habitant.

En 2023, le RDBH a grimpé à près de 27 000 DH en 2023. Cela correspond à une croissance nominale notable de 7,7%, soit l'une des plus fortes hausses récentes en dehors de la reprise exceptionnelle de 2021. Bien que l'inflation soit restée élevée en 2023 (6,1%), cette hausse des prix est demeurée inférieure à celle du revenu. Par conséquent, le pouvoir d'achat des ménages s'est amélioré de 1,5% en 2023, marquant un retour à l'amélioration du niveau de vie après la remarquable érosion de 2020 (-5,4%) et de 2022 (-2,5%).

En somme, entre 2000 et 2023, le revenu disponible brut par habitant des Marocains a plus que doublé (2,5 fois), passant d'environ 11 000 dirhams à près de 27 000 dirhams. Néanmoins,

l'évolution n'a pas été linéaire : après une décennie 2000 prospère, le rythme s'est essoufflé dans les années 2010, avant d'affronter les récents soubresauts. Dans ces conditions, le pouvoir d'achat moyen des ménages marocains est passé de 2,8% par an sur la période 2000-2009 à 1,1% sur la période 2010-2023.

Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages affiche une évolution positive sur le long terme, signe tangible des progrès socio-économiques réalisés ces dernières années. Cette amélioration reflète une reprise de la croissance du revenu réel par habitant, malgré un contexte encore marqué par des incertitudes. Toutefois, des défis majeurs demeurent pour garantir une progression durable et équitable du niveau de vie, notamment en matière de résilience face aux chocs exogènes.

Dynamique de la pauvreté monétaire

Une quasi- éradication de la pauvreté extrême

La pauvreté extrême est établie sur la base d'un seuil international, permettant d'évaluer l'évolution de cette forme de pauvreté à l'échelle mondiale à l'aune des progrès accomplis pour atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organismes de développement. Le seuil international de pauvreté² est passé de 1 dollar par personne et par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA³) en 1981 à 1,9 dollar en 2015⁴.

Mesurée au seuil international de 1,9 dollar américain par personne et par jour, la pauvreté extrême au Maroc a été pratiquement éradiquée. En effet, moins de 0,3% de la population marocaine vit au-dessous de ce seuil en 2022, 0,04% en milieu urbain et 0,68% en milieu rural.

En dépit de son inflexion à la hausse entre 2019 et 2022, l'extrême pauvreté s'est réduite de 0,7 point de pourcentage entre 2014 et 2022 à l'échelle nationale, de 1,3 point en milieu rural et de 0,2 point en milieu urbain. Ces indices montrent clairement que le Royaume a atteint la première cible⁵ relative au premier objectif de développement durable « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ».

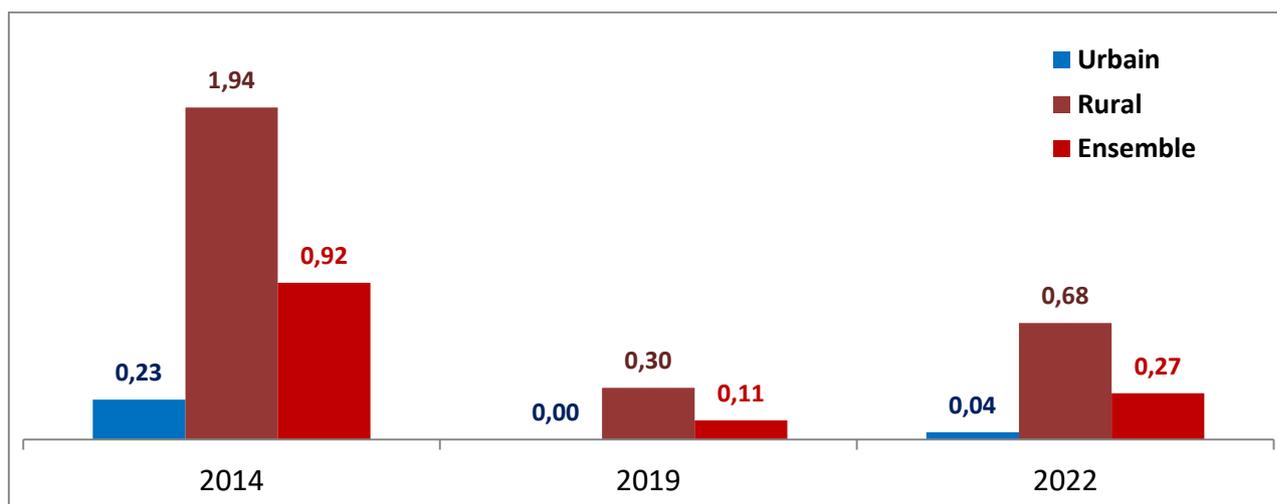
Evolution du taux d'extrême pauvreté (en %)

²Ce seuil, calculé à partir des seuils de pauvreté des 15 pays les plus pauvres de la planète, correspond au minimum de ressources pour qu'une personne arrive à satisfaire ses besoins basiques en termes de nourriture, d'habillement et de logement.

³ Selon la Banque Mondiale, le dollar PPA-2011 est estimé à 4,19314 DH.

⁴La fixation du seuil de pauvreté à moins de 2 dollars US par jour et par personne (en PPA) a pour objectif de cibler l'aide sociale en premier lieu sur les plus pauvres et de sorte à mieux évaluer les progrès réalisés dans les différents pays. Une personne dont les dépenses de consommation journalières sont inférieures à 1.9 dollars est considérée comme étant extrêmement pauvre.

⁵ La première cible de l'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 1 consiste à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030, définie comme les personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par personne et par jour. Actuellement, ce seuil s'élève à 1,9 dollar US en PPA.



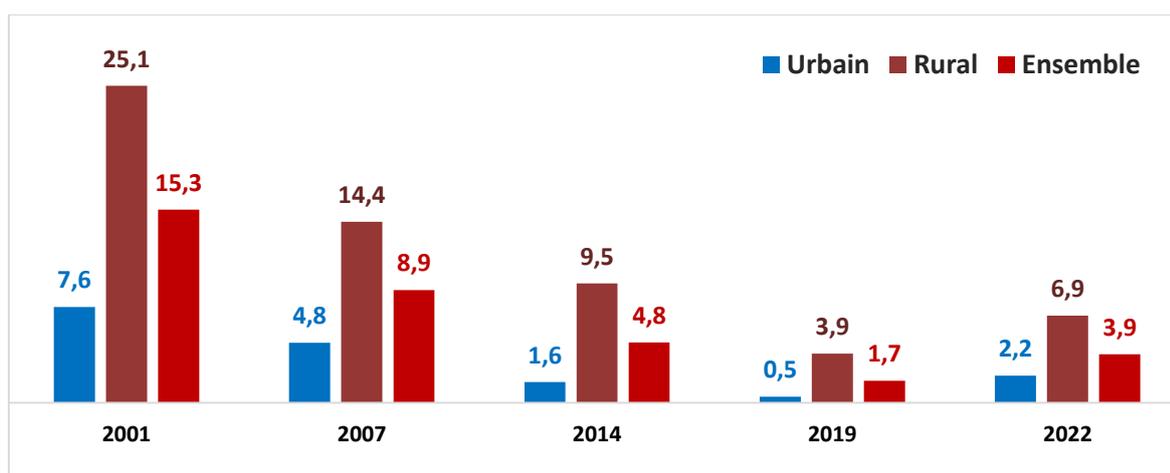
Source : HCP, ENCDM 2014, ENSR 2019 et ENNVN 2022.

Pauvreté absolue : une baisse soutenue en dépit des chocs exogènes

L'expression de la pauvreté monétaire absolue fait référence à la situation dans laquelle les individus ne peuvent pas satisfaire pleinement leurs besoins essentiels, alimentaires et non alimentaires, nécessaires à leur reproduction et à leur subsistance. Cette définition considère pauvres les personnes dépourvues des ressources suffisantes pour répondre à ces besoins primaires.

Au niveau national, l'incidence de la pauvreté absolue a fortement diminué entre 2001 et 2019, passant de 15,3% en 2001 à 8,9% en 2007, puis à 4,8% en 2014, pour atteindre 1,7% en 2019. Toutefois, cette tendance s'est inversée entre 2019 et 2022, avec une remontée à 3,9% en 2022. Cette dynamique reflète une amélioration significative suivie d'un choc récent lié à des conditions économiques et sociales exceptionnelles.

Evolution du taux de pauvreté absolue (en %)



Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014, ENNVN 2007 et 2022 et ENSR 2019

Par milieu de résidence, l'évolution a été différenciée. En milieu urbain, la pauvreté absolue a chuté de manière remarquable, passant de 7,6% en 2001 à 1,6% en 2014, et 0,5% en 2019, avant de remonter à 2,2% en 2022. En milieu rural, la baisse initiale a été également notable, passant

de 25,1% en 2001 à 9,5% en 2014 et 3,9% en 2019, mais la pauvreté s'est accrue à nouveau pour atteindre 6,9% en 2022.

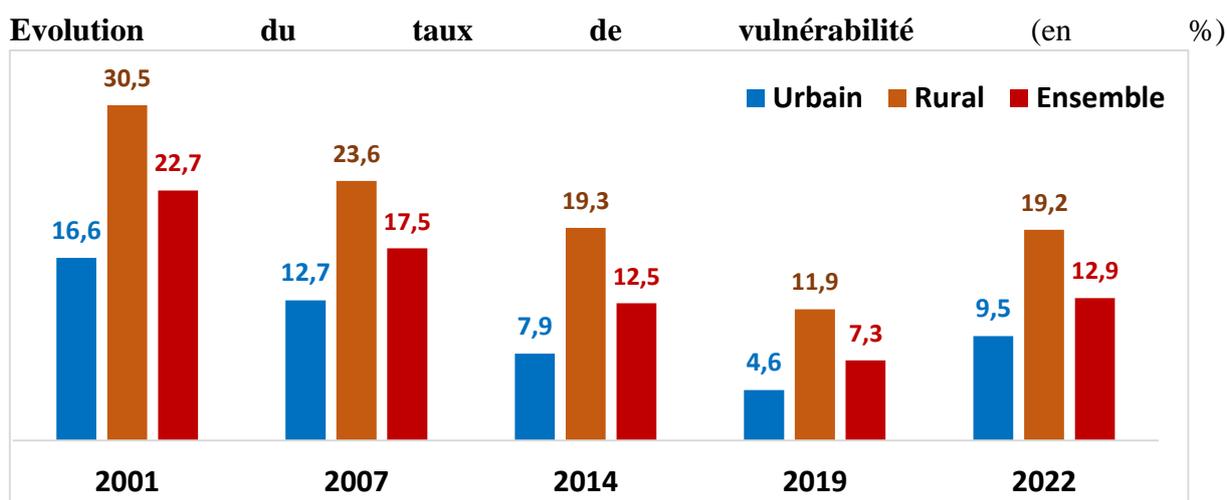
Entre 2019 et 2022, l'effectif total des personnes pauvres est passé de 623 mille à 1,42 million, enregistrant ainsi une hausse annuelle moyenne de 33,7%. Cette augmentation est particulièrement marquée en milieu urbain, où le nombre de pauvres est passé de 109 mille à 512 mille, avec un accroissement annuel moyen de 72,5%. En milieu rural, l'augmentation a été plus modérée, passant de 513 mille à 906 mille pauvres, soit une hausse annuelle moyenne de 22,2%. Ainsi, la part des ruraux dans la pauvreté totale est passée de 82,5% en 2019 à 63,4% en 2022, témoignant d'une augmentation significative de la pauvreté urbaine au cours de la période récente.

La lutte contre la pauvreté absolue au Maroc montre ainsi des progrès considérables sur le long terme (2001-2019), malgré la récente détérioration observée entre 2019 et 2022, notamment en milieu urbain. Néanmoins, la pauvreté demeure structurellement concentrée en milieu rural, soulignant l'importance de politiques ciblées pour répondre efficacement aux défis persistants dans ces territoires.

La vulnérabilité devient de plus en plus prégnante en milieu urbain

La vulnérabilité à la pauvreté monétaire absolue désigne le risque qu'ont les ménages de basculer dans la pauvreté lorsqu'ils ne disposent pas de filets de sécurité adéquats pour faire face aux chocs économiques et sociaux ou aux circonstances particulièrement défavorables.

Au niveau national, l'évolution de la vulnérabilité a été marquée par des fluctuations importantes au cours des deux dernières décennies. Ainsi, après une baisse significative du taux national de vulnérabilité, passant de 22,7% en 2001 à 12,5% en 2014, puis à 7,3% en 2019, une forte remontée a été enregistrée, atteignant 12,9% en 2022. Cette inversion de tendance reflète un recul du niveau de vie inhérent aux chocs de la pandémie COVID-19 et de l'inflation conjugués aux effets de la sécheresse récurrente qu'a connue le Maroc.



Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014, ENNVN 2007 et 2022 et ENSR 2019

En termes absolus, la population économiquement vulnérable a connu une hausse notable entre 2019 et 2022, passant de 2,6 millions à 4,75 millions d'individus, soit une augmentation annuelle moyenne de 23,6%. Cette augmentation a été particulièrement marquée en milieu urbain, où l'effectif des personnes vulnérables est passé de 1,03 million à 2,24 millions,

correspondant à une hausse annuelle de 31,5%. En milieu rural, l'effectif est passé de 1,57 million à 2,51 millions, représentant une augmentation annuelle moyenne de 17,8%.

Ces chiffres indiquent un changement notable dans la répartition géographique de la vulnérabilité. Alors qu'en 2014, la vulnérabilité économique restait majoritairement rurale, avec environ 62,1% des personnes vulnérables vivant en milieu rural, cette proportion s'est considérablement réduite en 2022, puisque près de la moitié (47,2%) des personnes vulnérables résident désormais en milieu urbain. Ce changement souligne l'importance croissante de la vulnérabilité urbaine et la nécessité d'adapter les politiques publiques pour répondre à ces nouveaux défis sociaux.

Trajectoire en trois temps des dynamiques d'inégalités sociales : réduction modérée, suivie d'une amélioration relative et puis d'une recrudescence

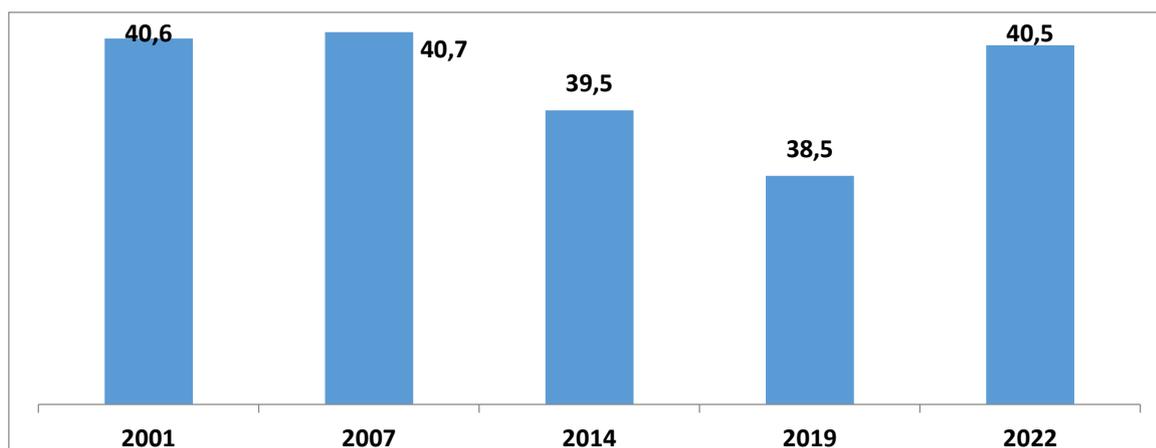
Entre 2001 et 2022, le Maroc a connu des évolutions contrastées des inégalités de niveau de vie. On distingue trois phases successives : une période initiale (2001–2014) de réduction modérée des inégalités, suivie d'une amélioration relative entre 2014 et 2019, puis d'une recrudescence des inégalités de 2019 à 2022 sous l'effet des crises sanitaire et économique.

Réduction modérée des inégalités au cours de la première décennie du troisième millénaire

De 2001 à 2014, le niveau de vie moyen des ménages s'est amélioré pour l'ensemble de la population, avec des progrès particulièrement sensibles pour les catégories modestes et intermédiaires. Grâce à cette croissance plus inclusive, la répartition des dépenses s'est légèrement moins concentrée au sommet de l'échelle sociale. Ainsi, l'écart de dépenses entre les 10 % des ménages les plus aisés et les 10 % les moins aisés s'est réduit de 12,2 fois à 11,8. De même, l'indice de Gini, qui mesure l'inégalité globale de la distribution sociale du niveau de vie, a très légèrement baissé, passant de 40,6 % en 2001 à 39,5 % en 2014. Cette diminution, bien que modeste, témoigne d'une première inflexion à la baisse des inégalités historiquement élevées. Elle a été plus prononcée en milieu urbain, soit une baisse de l'indice de Gini de 41,1% à 38,8% entre 2001 et 2014, qu'en milieu rural, de 33,1 % à 31,7 % sur la même période, traduisant une amélioration un peu plus marquée dans les villes.

Plusieurs indicateurs confirment cette tendance. La part de la consommation totale détenue par la moitié la plus aisée des ménages a légèrement reculé, tandis que les 50 % les moins aisés ont vu la leur progresser de 23,4 % à 24,2 % entre 2001 et 2014. De même, le rapport entre le niveau de vie moyen des 20 % les plus aisés et celui des 20 % les moins aisés est resté pratiquement inchangé (autour de 7 fois) sur la période, indiquant que l'écart extrême ne s'est pas détérioré. En termes de croissance, les ménages les plus modestes ont bénéficié d'une hausse réelle de leur niveau de vie d'environ 3,8% par an entre 2001 et 2014, soit un rythme légèrement supérieur à celui des 20 % les plus aisés (3,3%). Ces évolutions reflètent une réduction graduelle mais modérée des inégalités de niveau de vie au cours de la première décennie du siècle.

Evolution de l'inégalité de niveau de vie -Indice de Gini- (en %)



Source : ENCDM 2001 et 2014, ENVM 2007, 2019 et 2022, HCP

Amélioration relative de la situation des inégalités sociales entre 2014 et 2019

La période 2014-2019 a été marquée par une poursuite et un renforcement relatif de la baisse des inégalités. Le niveau de vie par personne, en termes réels, s'est amélioré de façon notable pour toutes les catégories sociales. Les ménages les moins aisés ont connu les gains les plus importants en termes relatifs, leur niveau de vie moyen progressant d'environ 3,9 % par an sur cette période, contre 2,8% par an pour les 20 % les plus aisés. Ce rattrapage partiel des ménages modestes a contribué à resserrer l'écart entre les extrémités de l'échelle des revenus. Ainsi, l'indice de Gini national est passé de 39,5 % en 2014 à 38,5 % en 2019, traduisant une diminution supplémentaire des inégalités. Dans le même temps, la part des dépenses des 20 % les plus aisés a fléchi, passant de 47,0 % en 2014 à 46,2 % en 2019, tandis que celle des 20 % les moins aisés est légèrement montée, passant de 6,7% à 7,0%. Le rapport interdécile (10 % les plus aisés versus 10 % les moins aisés) s'est également contracté, de 11,8 fois à 10,8 entre 2014 et 2019, atteignant ainsi son niveau le plus bas de ces deux décennies.

Cette amélioration a concerné aussi bien les villes que les campagnes. En milieu urbain, l'indice de Gini s'est infléchi à 37,9% en 2019, contre 38,8 % en 2014. En milieu rural, il a atteint 30,2 % en 2019, contre 31,7 % cinq ans plus tôt. Bien que les inégalités demeurent structurellement plus élevées en zone urbaine, l'écart entre les deux milieux s'est légèrement réduit durant cette phase. Par ailleurs, les inégalités des dépenses alimentaires se sont sensiblement reculées sur la période : l'indice de concentration des dépenses alimentaires a chuté de 27,8% à 24,2% entre 2014 et 2019. Ce progrès suggère une amélioration de l'accès aux biens de première nécessité pour les ménages les plus modestes, contribuant de manière significative à la baisse globale des inégalités en 2019.

Recrudescence des inégalités sous l'effet des crises entre 2019 et 2022

La tendance s'est inversée brutalement sur la période récente en raison des chocs successifs. Les contrecoups majeurs de la pandémie COVID-19, combinés à la forte inflation et à des épisodes de sécheresse récurrents, ont eu un impact négatif sur le bien-être socio-économique des ménages, amplifiant les disparités sociales et territoriales.

Entre 2019 et 2022, le niveau de vie moyen a reculé pour la première fois depuis des années, et cette détérioration a été nettement plus prononcée pour les catégories les plus vulnérables. Alors

que les 20% les plus aisés n'ont enregistré qu'une baisse annuelle moyenne d'environ 1,7% de leur niveau de vie sur cette période, les 20% les moins aisés ont subi une chute beaucoup plus sévère, de l'ordre de 4,6 % par an. Les classes intermédiaires ont également été durement touchées, soit une baisse de 4,3 % par an. Ces reculs ont affecté l'ensemble du pays, avec toutefois une gravité accrue en milieu rural, où la contraction du niveau de vie a été plus forte qu'en zones urbaines aussi bien pour les ménages aisés que modestes.

En conséquence, les inégalités de niveau de vie se sont de nouveau creusées, effaçant les gains des années précédentes. La moitié la plus aisée de la population concentrait 76,1% de la dépense totale en 2022, en hausse par rapport à 2019 (75,1%). De même, la part des 20% les plus aisés dans la consommation nationale est remontée à 48,1% en 2022, tandis que celle des 20% les moins aisés est redescendue à 6,7 %. L'écart moyen de niveau de vie entre ces deux groupes extrêmes s'est accru pour atteindre un facteur 7,1 fois en 2022, après être tombé à 6,2 en 2019.

Dans cette dynamique morose, l'indice de Gini a connu une nette hausse, passant de 38,5% en 2019 à 40,5% en 2022. Ce niveau le ramène pratiquement à son niveau du début des années 2000, la valeur de l'indice Gini en 2001 étant de 40,6%. La dégradation s'est révélée particulièrement marquée en milieu urbain, où l'indice de Gini a bondi à 40% en 2022 contre 37,9% en 2019. En milieu rural, l'inégalité a également augmenté, avec un indice de Gini de 31,1 % en 2022, contre 30,2% en 2019.

Cette recrudescence récente des inégalités est fortement liée à l'essor des disparités dans les dépenses alimentaires. Sous l'effet de la crise, l'indice de concentration des dépenses alimentaires est remonté en flèche à 31,7 % en 2022, alors qu'il était tombé à 24,2 % en 2019. Autrement dit, la répartition des dépenses consacrées à l'alimentation est devenue beaucoup plus inégalitaire, reflétant le fait que les ménages modestes ont dû réduire davantage leur consommation de base par rapport aux ménages aisés.

À l'inverse, les inégalités liées aux dépenses non alimentaires ont légèrement diminué sur la période, avec un indice de concentration passant de 46,7% en 2019 à 45,9% en 2022. La contribution des inégalités alimentaires à l'inégalité totale s'est ainsi accentuée, représentant environ 30 % de l'inégalité globale en 2022, contre 26 % en 2014.

En résumé, après une baisse graduelle mais réelle des inégalités de niveau de vie jusqu'en 2019, le Maroc a subi un retournement qui a annulé ces progrès. Les indicateurs de 2022 révèlent un retour des inégalités à un niveau comparable à celui du début des années 2000, soulignant la fragilité des avancées réalisées face aux chocs sanitaire et économique.

Croissance, inégalités et pauvreté : une lecture croisée des leviers d'impact

Croissance et lutte contre la pauvreté : nécessité de politiques redistributives efficaces

Entre 2001 et 2019, le Maroc a connu une réduction marquée de la pauvreté monétaire absolue, passant de 15,3% en 2001 à 1,7% en 2019 à l'échelle nationale. Cette évolution s'est déroulée dans un contexte de croissance économique soutenue, bien que ses effets sur la pauvreté aient varié selon les périodes, en fonction des fluctuations des inégalités. Si la croissance du niveau de vie a été le levier principal de la baisse de la pauvreté, l'évolution de la répartition des revenus a également eu un effet différencié, tantôt amplificateur, tantôt atténuateur.

Durant la période 2001-2007, la croissance du niveau de vie réel des ménages a permis une forte réduction de la pauvreté. Cette baisse est attribuée à 100 % à l'effet croissance, les inégalités étant restées quasiment constantes, avec un indice de Gini autour de 40 %. La pauvreté a reculé grâce à l'amélioration du revenu moyen, sans changement significatif dans la distribution. La croissance économique a donc été seule responsable de la réduction du taux de pauvreté, qui a diminué de 6,4 points de pourcentage entre 2001 et 2007.

Entre 2007 et 2014, une inflexion importante est observée. Le niveau de vie moyen a continué de progresser, mais la baisse de l'indice de Gini, passant de 40,7% en 2007 à 39,5% en 2014, a renforcé l'impact de la croissance sur les ménages les plus pauvres. La décomposition des effets montre que 82 % de la réduction de la pauvreté sur cette période est due à la croissance, tandis que 18 % s'expliquent par une meilleure répartition. Cela se traduit par une croissance « pro-pauvres », qui a permis de réduire la pauvreté de manière plus efficace et équitable.

Cette dynamique s'est poursuivie entre 2014 et 2019. Le taux de pauvreté est passé de 4,8% à 1,7%. La croissance du niveau de vie reste le facteur dominant, avec une contribution de 76% à cette baisse, mais l'effet redistributif devient plus significatif : 24% de la réduction est liée à une amélioration dans la distribution des dépenses. Par milieu de résidence, l'effet croissance représente 83,2 % de la réduction en milieu urbain et 76,2% en milieu rural. La simulation de ces liens indique que même à revenu moyen constant, la pauvreté aurait diminué de près d'un point de pourcentage, en raison de la redistribution favorable aux plus démunis.

Toutefois, entre 2019 et 2022, cette dynamique s'est inversée sous l'effet cumulé de la pandémie COVID-19, de l'inflation et de la sécheresse. Le taux de pauvreté national a augmenté de 1,7% à 3,9%. Cette dégradation est principalement attribuée à la baisse du niveau de vie réel des ménages, qui explique à elle seule 100% de la hausse de la pauvreté en milieu rural, et 85% de celle observée en milieu urbain. Dans les villes, l'aggravation des inégalités, avec un indice de Gini passant de 38,8% à 40%, a contribué aux 15% restants de la hausse. Sur l'ensemble de la période 2014-2022, la pauvreté n'a baissé que de 0,9 point, de 4,8% à 3,9%, et cette réduction est uniquement due à une légère amélioration de la situation des plus pauvres, alors que la croissance moyenne n'a eu aucun effet significatif. Le niveau de vie des 5% les plus pauvres a progressé à un rythme annuel de 1,6% entre 2014 et 2022, contre 1,1% pour l'ensemble de la population, ce qui a permis une amélioration de leur part dans les dépenses totales (de 1,1% en 2014 à 1,2% en 2022).

Les mesures d'inégalités alternatives, comme l'indice d'Atkinson, plus sensibles aux changements parmi les plus modestes, confirment ces tendances : alors que l'indice de Gini a augmenté d'un point entre 2014 et 2022, l'indice d'Atkinson est resté relativement stable, passant de 37,2% à 37,6%, avec un coefficient d'aversion, fixé à 2, accordant une prépondérance à la classe moyenne. Avec un coefficient plus élevé, prépondérant la classe modeste, les inégalités de répartition s'avèrent connaître une légère baisse, de 47,8% à 47,4%. Cela suggère un certain effet redistributif en faveur des plus pauvres malgré un contexte général défavorable.

Enfin, les relations pauvreté-croissance montrent qu'une croissance de 1% du niveau de vie moyen, si elle n'est pas accompagnée d'une hausse des inégalités, permettrait de réduire la pauvreté de 2,6% par an à l'échelle nationale, de 3,6% en milieu urbain et de 2,3% en milieu rural. À l'inverse, une détérioration des inégalités de 1 point de Gini entraînerait une augmentation de la pauvreté de 3,9% à l'échelle nationale, 7,7% en milieu urbain et 1,3% en

milieu rural. Seule une croissance supérieure à 2,5% par an permettrait de neutraliser l'impact négatif d'une telle aggravation des inégalités.

Ces constats soulignent l'importance d'orienter la croissance économique vers un modèle plus inclusif. Cela passe par des politiques sociales redistributives ciblées, notamment la protection sociale et le développement territorial, afin de garantir que les fruits de la croissance profitent équitablement à l'ensemble de la population, en particulier aux plus vulnérables.

En somme, la croissance économique a été le principal moteur de la réduction de la pauvreté au Maroc au cours de la période 2001-2019, mais son efficacité dépend étroitement du contexte distributif. La période de forte baisse de la pauvreté 2007-2019 a coïncidé avec une croissance inclusive profitant aux ménages à bas revenu, tandis qu'une croissance entravée ou inégalitaire a conduit à des progrès limités, voire à un recul en temps de crise 2019-2022.

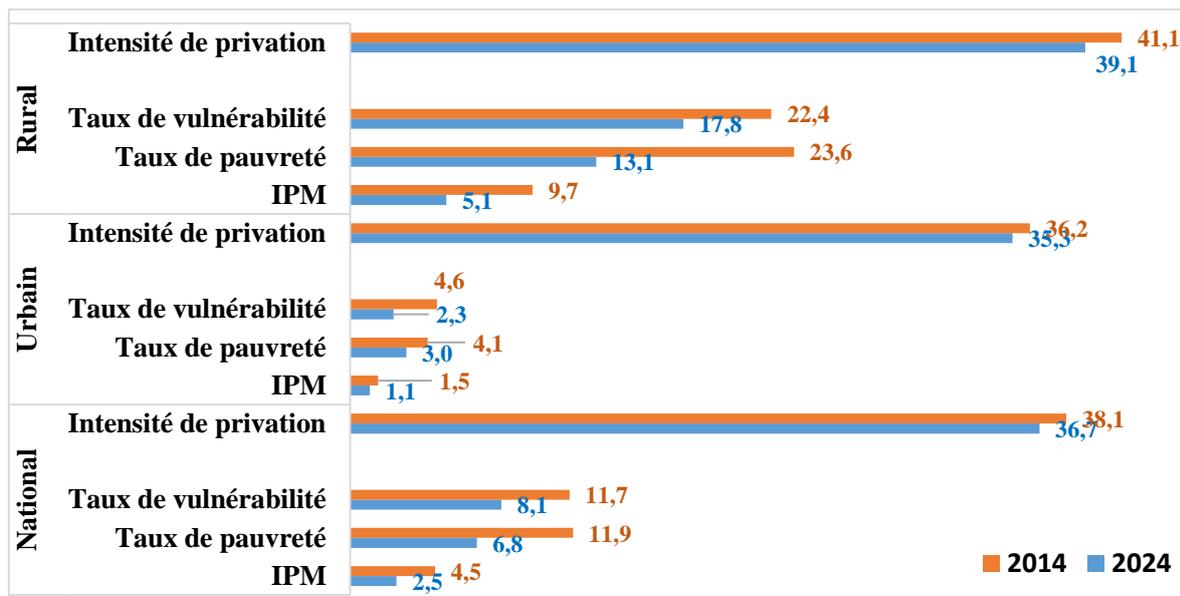
A cet égard, pour accélérer la lutte contre la pauvreté absolue, il est nécessaire de maintenir un rythme de croissance économique soutenu tout en veillant à sa qualité distributive. Cela implique de promouvoir des politiques sociales redistributives visant à réduire les inégalités. Orienter la croissance dans un sens pro-pauvres, notamment via le renforcement de la protection sociale, l'investissement dans le capital humain et le développement des zones défavorisées, permettra de maximiser l'impact de la croissance sur la pauvreté et de renforcer la résilience des populations vulnérables face aux chocs exogènes. Dans cette perspective, conjuguer un essor économique durable avec la réduction des disparités sociales constituera la clé de voute pour éradiquer la pauvreté résiduelle et prévenir son retour.

Pauvreté multidimensionnelle : Une décennie de progrès, surtout dans le rural

Entre 2014 et 2024, le taux de pauvreté multidimensionnelle a enregistré une nette baisse, passant de 11,9% à 6,8%, soit un recul d'environ 5 points de pourcentage. Cette amélioration reflète une diminution importante de la proportion de la population confrontée à des privations multiples dans plusieurs dimensions du bien-être. Parallèlement, l'intensité moyenne des privations⁶, c'est-à-dire le nombre moyen de privations subies par les personnes pauvres, a légèrement reculé, de 38,1% à 36,7%. Combinées, ces deux dynamiques ont conduit à une réduction notable de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), de 4,5% à 2,5% sur la décennie, traduisant les améliorations en termes de bien-être.

Evolution des indices de pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024 (en %)

⁶ Par construction, cet indice est toujours supérieur à 33% indépendamment du volume de la population pauvre, qu'elle réside dans la ville ou dans la campagne. C'est dire que l'acuité de privation des pauvres demeure peu influencée par les améliorations observées dans les conditions d'être de la population totale.



Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

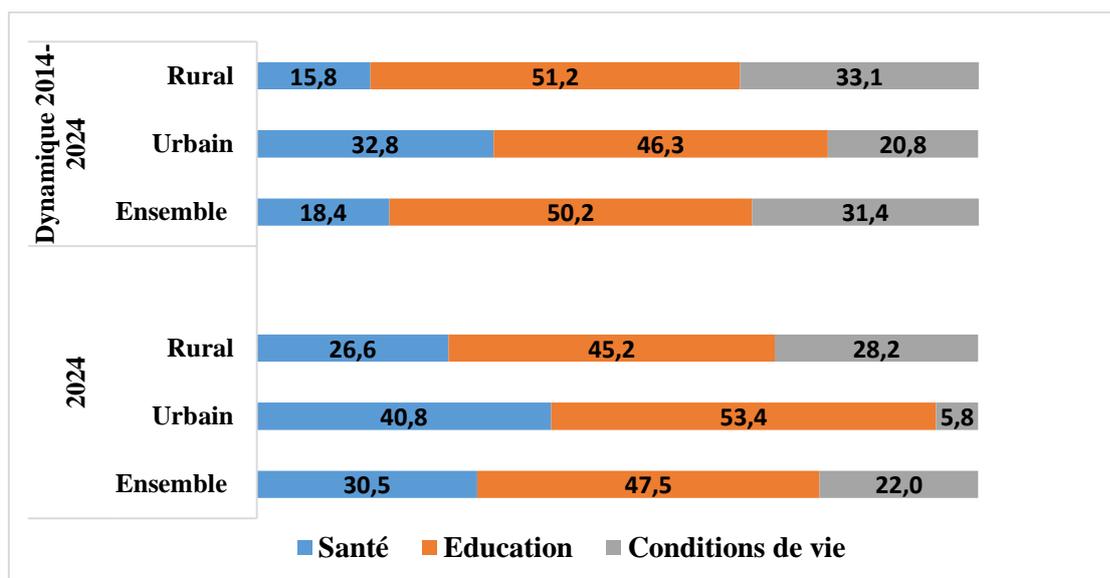
La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par type de privation permet de mieux cerner les facteurs structurels à l'origine de ce phénomène. Les déficits en matière d'éducation, incluant la scolarisation des enfants et le niveau d'instruction des adultes, en représentent la principale composante, avec une contribution estimée à 47,5%. Les carences dans le domaine de la santé expliquent 30,5% de cette pauvreté, tandis que les déficits relatifs aux conditions de vie y contribuent à hauteur de 22%.

À cet égard, la réduction de la pauvreté multidimensionnelle observée entre 2014 et 2024 s'explique, pour 50,2%, par l'amélioration du capital scolaire au cours de cette période. Viennent ensuite les progrès réalisés dans les conditions de vie, qui contribuent à hauteur de 31,4%, suivis par ceux enregistrés dans le domaine de la santé (18,4%). Cette répartition met en lumière le rôle déterminant joué par les avancées en éducation et l'amélioration des conditions de vie dans le recul de la pauvreté multidimensionnelle au Maroc.

Analysée selon le milieu de résidence, l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024 met en évidence des dynamiques différenciées. En milieu urbain, une tendance à la baisse a été enregistrée. Le taux de pauvreté multidimensionnelle est passé de 4,1% en 2014 à 3,0% en 2024. Dans le même temps, l'intensité moyenne des privations a légèrement diminué, de 36,2% à 35,3%, contribuant ainsi à une réduction de l'IPM, qui s'établit à 1,1% en 2024 contre 1,5% en 2014.

En 2024, l'analyse de la contribution des différentes dimensions à la pauvreté multidimensionnelle en milieu urbain met en évidence la prédominance des déficits éducatifs, qui représentent 53,4% de la pauvreté mesurée. Ces derniers sont suivis par les insuffisances observées dans le domaine de la santé (40,8%) et, dans une moindre mesure, par les privations liées aux conditions de vie (5,8%). S'agissant des facteurs ayant contribué à la baisse de l'IPM au cours de la période, l'éducation apparaît comme le principal levier de réduction, avec une contribution de 46,3%, devant la santé (32,8%) et les conditions de vie (20,8%).

Décomposition de l'IPM et de sa dynamique par source de privation (en%)



Source : HCP, RGPH 2014 & 2024

En milieu rural, la réduction de la pauvreté multidimensionnelle entre 2014 et 2024 s’est révélée particulièrement significative. Le taux de pauvreté a été presque divisé par deux, passant de 23,6% à 13,1%. Parallèlement, l’intensité moyenne des privations a diminué, bien que plus modestement, de 41,1% à 39,1%. En conséquence, l’Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) est passé de 9,7% à 5,1% sur la période.

En 2024, la structure de la pauvreté en milieu rural reste majoritairement influencée par les déficits dans le domaine de l’éducation, qui contribuent à hauteur de 45,2%, suivis des privations liées aux conditions de vie (28,2%) et à la santé (26,6%). Concernant les moteurs de la réduction observée, l’éducation a constitué le principal levier de progrès (51,2% de la baisse de l’IPM), devant l’amélioration des conditions de vie (33,1%) et celle de la santé (15,8%).

En termes d’effectif, le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle au Maroc a significativement diminué, passant de 4,0 millions en 2014 à 2,5 millions en 2024. Bien que la part de la population rurale parmi l’ensemble des personnes pauvres ait reculé de 79,0% en 2014 à 72,1% en 2024, la pauvreté multidimensionnelle demeure fortement concentrée en milieu rural. Cette concentration persistante traduit les disparités territoriales structurelles.

Quant à la vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle, mesurée par la proportion de la population subissant un niveau de privation compris entre 20% et 33% des privations totales, elle a enregistré une baisse significative entre 2014 et 2024. À l’échelle nationale, elle est passée de 11,7% à 8,1%, traduisant une réduction de l’exposition des ménages au risque de basculement dans la pauvreté multidimensionnelle.

Cette évolution positive s’observe aussi bien en milieu urbain qu’en milieu rural, bien que selon des rythmes différenciés. En zone urbaine, le taux de vulnérabilité a reculé de 4,6% en 2014 à 2,3% en 2024, tandis qu’en milieu rural, bien que la vulnérabilité ait reculé de 22,4% à 17,8%, elle demeure significativement plus élevée, confirmant la persistance des disparités territoriales en matière de conditions de vie.

En valeur absolue, le nombre de personnes vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle est passé de 3,9 millions en 2014 à près de 3 millions en 2024. Cette population demeure très largement concentrée en milieu rural, soit près de 82% des personnes vulnérables à cette forme de pauvreté. Une telle concentration témoigne de la persistance des fragilités structurelles dans les zones rurales et met en évidence la nécessité de renforcer les efforts en matière de développement rural intégré.

Évolution du développement humain

Une progression notable accès à la catégorie des pays à développement humain élevé

En 2023, le Maroc affiche un indice de développement humain (IDH) de 0,710, marquant un bond substantiel de 55,7% depuis 1990 (et d'environ 51% depuis 2000). Cette trajectoire ascendante traduit des améliorations considérables dans les dimensions fondamentales du développement humain : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a souligné ces avancées dans ses rapports sur le développement humain, reconnaissant dès 2010 le Maroc comme l'un des dix pays au monde ayant le plus amélioré leur IDH depuis 1970.

En franchissant pour la première fois le seuil symbolique de 0,700 en valeur d'IDH, le Maroc intègre désormais la catégorie des pays à développement humain élevé. Au 120^{ème} rang mondial, position conservée pour la deuxième année consécutive, le Royaume se situe ainsi autour de la moyenne de la région arabe en termes de développement humain. Cette progression, certes graduelle, constitue un tournant tant sur le plan symbolique que structurel. Elle est le fruit de politiques publiques menées sur le long terme et focalisées sur le renforcement du capital humain, considérées comme leviers fondamentaux pour assurer une croissance inclusive et durable. Les efforts constants dans les secteurs sociaux et la consolidation du capital humain, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, ont jeté les bases de cette avancée historique.

Des avancées en santé, éducation et niveau de vie

Depuis 1990, les indicateurs spécifiques par dimension de l'IDH corroborent cette évolution positive :

- ✓ **Santé : L'espérance de vie à la naissance** au Maroc a augmenté d'environ 10,5 ans, passant de 66 ans en 1990 à près de 76,5 ans en 2023. Cette avancée majeure reflète l'efficacité des stratégies de santé publique mises en œuvre et l'amélioration significative de l'accès aux soins de santé et des conditions sanitaires à travers le pays.
- ✓ **Éducation : La durée moyenne de scolarisation** a progressé de 3,4 ans entre 1990 et 2023, signe d'un accès beaucoup plus large à l'éducation pour la population. Parallèlement, le nombre d'années de scolarisation attendues est désormais estimé à environ 15,1 ans, témoignant de l'amélioration continue du système éducatif et des perspectives éducatives pour les jeunes générations.
- ✓ **Niveau de vie : Le revenu disponible brut par habitant** a lui aussi connu une hausse soutenue, traduisant l'élévation du niveau de vie moyen. En 2023, le RNBH atteint environ 27 000 DH en 2023 contre 11 000 DH en 2001, reflétant les progrès économiques accomplis de pair avec le développement humain.

Vers un développement humain plus inclusif et durable

Des inégalités persistantes, surtout dans l'accès aux services publics de base

Toutefois, ces améliorations globales doivent être nuancées par la persistance d'importantes inégalités internes. L'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) s'établit en 2023 à 0,517, soit une perte de 27,2% par rapport à l'IDH pur (0,710) due aux disparités dans l'accès à la santé, à l'éducation et aux revenus. En d'autres termes, les inégalités de répartition des acquis du développement font chuter le niveau de développement humain effectif d'environ un quart. En 2010, l'IDHI du Maroc était évalué autour de 0,407 pour un IDH d'environ 0,567, ce qui correspondait alors à une perte d'environ 28,1 %. Cette évolution suggère une réduction très légère des inégalités au cours de la dernière décennie. Le chemin reste néanmoins long pour parvenir à une répartition plus équitable des ressources et des opportunités.

Pressions environnementales qui complexifient le développement humain

En intégrant la dimension environnementale, l'IDH ajusté aux pressions planétaires (PHDI) permet un éclairage complémentaire sur la durabilité des progrès. En 2023, le Maroc affiche un PHDI de 0,679, légèrement inférieur à son IDH nominal de 0,710, soit un écart absolu de 0,031 point. Cet écart modéré (4,4%) met en évidence le coût environnemental associé aux progrès économiques et sociaux du pays. Autrement dit, une partie des gains de développement humain est atténuée lorsqu'on tient compte des pressions exercées sur la planète (telles que les émissions de carbone et l'empreinte matérielle).

En comparaison avec 2010, où le PHDI était estimé autour de 0,668, la progression n'est que de 0,011 sur plus d'une décennie, montrant que les efforts consentis pour intégrer les préoccupations écologiques sont restés insuffisants. Le Maroc subit certes un impact écologique moins prononcé que certains pays fortement industrialisés, mais la vulnérabilité environnementale commence à freiner légèrement son niveau de développement humain réel.

Ces constats placent le Maroc à un moment charnière de son parcours de développement. Les avancées sociales et économiques, aussi notables soient-elles, doivent désormais s'accompagner d'une gestion durable de l'environnement pour assurer un développement véritablement durable à long terme. A cet égard, le Maroc devra renforcer son engagement dans une stratégie nationale intégrée conciliant croissance économique, justice sociale et protection environnementale, afin de préserver les capacités futures du pays à maintenir et améliorer les acquis en matière de santé, d'éducation et de bien-être économique. Ces choix impliquent d'intensifier les initiatives en faveur d'une économie verte, de la résilience climatique et de la gestion soutenable des ressources naturelles.

Équité de genre entre progrès notables et taux d'activité préoccupant

L'inégalité de genre : une réduction lente mais prometteuse

En matière d'équité de genre, le Maroc affiche en 2023 un Indice d'Inégalité de Genre (Gender Inequality Index, GII) de 0,438, ce qui le place au 113^{ème} rang sur 172 pays. Cet indice, élaboré par le PNUD, mesure les inégalités entre femmes et hommes dans trois dimensions essentielles : la santé reproductive, l'autonomisation politique et éducative et la participation économique. Plus le GII est bas, plus la société est proche de l'égalité de genre (0 indiquant une égalité parfaite).

Le Maroc a connu une amélioration progressive de son GII au cours de la dernière décennie. En 2010, le GII du Maroc était de 0,444 (84^{ème} rang sur 148 pays). La valeur de 2023 (0,438) est légèrement meilleure, traduisant une baisse de l'inégalité de genre. Cette tendance à la baisse indique des avancées graduelles en matière d'égalité des sexes. Par exemple, les indicateurs de santé reproductive se sont nettement améliorés : le taux de mortalité maternelle a chuté drastiquement, passant d'environ 227 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à environ 73 pour 100 000 en 2018. De même, le taux de natalité chez les adolescentes a diminué, reflétant un recul des mariages et grossesses précoces. Selon la Banque mondiale, ce taux est passé d'environ 35 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans au début des années 2000 à 25 pour 1 000 en 2023. Ces progrès en santé reproductive résultent de meilleurs services de santé (planification familiale, suivi prénatal, accès aux soins obstétricaux) et d'une sensibilisation accrue des familles.

En termes d'autonomisation politique et éducative, des avancées ont également eu lieu, bien que des écarts importants persistent. La représentation des femmes en politique s'est améliorée grâce aux réformes électorales, notamment l'introduction de quotas. La part de sièges parlementaires occupés par des femmes est ainsi passée d'à peine 0,6% dans les années 1990 à environ 11% après les premières mesures de quota en 2002, puis a continué d'augmenter pour atteindre 21,4% des sièges en 2023. De même, le niveau d'éducation des femmes s'est accru : la part des Marocaines ayant au moins le secondaire est aujourd'hui de 33% (contre 39% pour les hommes). Ce taux reflète le retard historique dans la scolarisation des filles, particulièrement en zones rurales.

Néanmoins, les tendances récentes sont encourageantes, avec une quasi-parité dans la scolarisation primaire et des taux d'achèvement du collège désormais légèrement en faveur des filles : en 2023, 79% des filles contre 70% des garçons achèvent le premier cycle secondaire. Ces chiffres suggèrent que la jeune génération de Marocaines est plus instruite que les précédentes, ce qui devrait se traduire à terme par une amélioration de leur accès à l'emploi qualifié et à la prise de décision.

En ce qui concerne la participation au marché du travail, le constat est plus préoccupant. Le taux d'activité des femmes stagne à un niveau très bas, autour de 19% ces dernières années, contre près de 70% pour les hommes.

Malgré ces faiblesses, la baisse globale du GII suggère que le Maroc progresse lentement mais sûrement vers une réduction des inégalités de genre. Toutefois, sa position dans le classement mondial révèle le chemin restant à parcourir.

Indice de développement de genre (GDI) : un gap sexospécifique en rétrécissement

Au-delà du GII, le PNUD se réfère à l'Indice de Développement de Genre (GDI), qui évalue les écarts entre femmes et hommes dans les composantes fondamentales du développement humain. Le GDI compare l'IDH des femmes à celui des hommes à travers trois dimensions : la santé (espérance de vie à la naissance), le savoir (années de scolarisation moyennes et attendues) et le niveau de vie (Revenu National Brut par habitant). Un GDI de 1,0 indiquerait l'égalité parfaite (les femmes ont un IDH égal à celui des hommes), tandis qu'une valeur inférieure montre l'ampleur des disparités.

En 2023, le Maroc enregistre un GDI de 0,859, ce qui signifie que l'IDH des femmes n'atteint qu'environ 85,9 % de celui des hommes. Il y a certes une amélioration notable par rapport à

2000, où le GDI n'était que de 0,585, soit une hausse de 27 points de pourcentage qui traduit une réduction des écarts de genre en termes de développement humain sur deux décennies. Concrètement, l'IDH des femmes marocaines est estimé à 0,642, contre 0,748 pour les hommes en 2023. Cet écart persistant illustre que, malgré des progrès communs, les femmes continuent de faire face à des inégalités structurelles limitant leur plein potentiel.

Il est à noter que le Maroc est classé dans le groupe 5 du GDI des pays à écart de développement humain élevé en défaveur des femmes, selon l'échelle établie par le PNUD. Ce constat rejoint celui du GII : le Maroc doit intensifier ses efforts pour atteindre la parité. Le niveau de développement humain des femmes marocaines, quoiqu'en hausse de 0,400 au début des années 2000 à 0,642 aujourd'hui), reste inférieur à celui des hommes.

Transformer acquis légaux et progrès sectoriels en égalité des chances pour les femmes En rétrospective, la période 2000-2023 a vu d'importants progrès pour les femmes marocaines sur plusieurs plans. Les indicateurs de santé se sont nettement améliorés, traduisant une meilleure prise en charge de la santé des femmes et des familles. Sur le plan éducatif, on assiste à une véritable montée en compétence des jeunes filles : la scolarisation primaire est quasi universelle, l'accès des filles au secondaire et au supérieur s'est démocratisé et l'analphabétisme féminin recule régulièrement.

Par ailleurs, l'État a pris conscience de l'importance de l'autonomisation des femmes dans le développement du pays. Il a ratifié des conventions internationales, notamment le CEDAW, et adopté des réformes juridiques significatives, nouveau Code de la famille (Moudawana), loi sur la nationalité, lutte contre les violences de genre (loi 103-13), etc. Ces évolutions légales, combinées au dynamisme de la société civile marocaine, ont amélioré le cadre institutionnel de l'égalité des sexes.

Toutefois, de profondes inégalités subsistent et freinent le développement de la femme. Le poids des traditions et des normes sociales continue d'influencer négativement la condition féminine, notamment en zones rurales où la division sexuée du travail reste courante. Les inégalités économiques demeurent évidentes, les femmes sont surreprésentées dans le travail indépendant non rémunéré, et le chômage touche davantage les femmes diplômées.

Comblers ces déficits de genre constitue un enjeu stratégique pour le Maroc. C'est à ce prix que le pays pourra réaliser un développement pleinement inclusif et durable, où chaque citoyenne et chaque citoyen comptent et contribuent à la prospérité du pays. L'égalité de genre n'est pas une question d'équité sociale, mais bien le fondement d'un progrès humain partagé et d'une nation plus juste. Le défi pour les années à venir sera de transformer les acquis légaux et les progrès sectoriels en un changement sociétal profond, de manière à ce que l'égalité des droits devienne une égalité des chances et des faits pour toutes les Marocaines. Les données de 2000 à 2023 montrent la voie des améliorations possibles pour rattraper le retard et garantir à chaque femme une pleine réalisation de son potentiel humain.

Cette mise en perspective de la trajectoire de développement du pays en matière de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités, de développement humain et d'équité genre montre la nécessité, comme souligné dans le discours Royal, de conditionner le développement du pays à l'effectivité d'un ancrage territorial et d'une justice régionale par l'adoption « d'une nouvelle génération de programmes de développement territorial fondés sur la valorisation des

spécificités locales, la consolidation de la régionalisation avancée et le principe de complémentarité et de solidarité entre les entités territoriales ».

A l'instar de ce qui est préconisé dans le Nouveau Modèle de Développement, ces programmes de développement territorial doivent être étayés par une approche d'évidences basées sur des données et indicateurs objectifs, centrés sur l'impact en matière d'inclusion et d'équité territoriales et sociales. L'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages prévue de démarrer ce mois d'octobre 2025 pourrait aider à répondre à cet objectif.